



**Objectif général:** Développer, implémenter et évaluer la vision et la trajectoire des soins du service afin que le traitement et le suivi des patients/résidents se déroulent de façon optimale.

ACTIVITÉS	TÂCHES
- Développer une vision des soins dans le service	<ul style="list-style-type: none"><li>• Développe, en concertation avec le médecin et le chef d'unité, une vision des soins qui est adaptée aux nécessités et aux besoins des patients/résidents dans le service concerné;</li><li>• Veille à l'application de cette vision dans le travail de l'unité en organisant des concertations d'équipe et en s'adressant au chef d'unité concernant les membres d'équipe qui ne suivent pas cette vision, en les motivant et en les corrigeant si nécessaire;</li><li>• Discute en concertation d'équipe de l'évolution et des besoins détectés des patients/résidents et apporte, avec le médecin et le responsable du service, des modifications à la vision des soins élaborée;</li><li>• Prend part à la concertation multidisciplinaire avec d'autres équipes et services et actualise sur cette base, le plan de soins dans sa propre unité;</li><li>• Se charge du coaching de l'équipe et de leur orientation dans la trajectoire des soins: intervient comme personne de référence pour les collaborateurs, les oriente, les informe à propos de la vision des soins élaborée et intervient en cas de situations conflictuelles autour de la stratégie dans l'équipe;</li><li>• Se tient au courant des développements dans les soins de santé mentale, se consulte avec le médecin et les collègues et informe les collaborateurs de l'équipe;</li></ul>
- Veiller aux intérêts des patients/résidents dans l'unité	<ul style="list-style-type: none"><li>• Coopère à l'établissement d'un plan de soins adapté pour les patients/résidents avec des dysfonctionnements psychiques (multiples) et cherche un équilibre avec l'organisation du service et la vision des soins existante dans l'unité;</li><li>• Défend les intérêts individuels des patients/résidents lors de la concertation d'équipe;</li><li>• Ecoute les observations des prestataires de soins et des collaborateurs dans l'équipe et les prend en compte dans l'établissement de la stratégie de l'unité;</li><li>• Informe les patients/résidents et leur famille, mène des entretiens avec eux et les conseille;</li></ul>
- Soutenir la gestion du personnel et la politique de formation	<ul style="list-style-type: none"><li>• Prépare les entretiens de fonctionnement et d'évaluation et les suit en concertation avec le chef d'unité;</li><li>• Informe les nouveaux membres de l'équipe à propos de la vision des soins;</li><li>• Analyse les besoins en formation des membres de l'équipe et développe sur cette base un trajet de formation en concertation avec le responsable de l'unité;</li><li>• Prend part aux discussions stratégiques et traduit avec le chef de service, les objectifs stratégiques en dispositions concrètes dans l'unité;</li></ul>



## CRITÈRES

### Connaissance et savoir-faire

- Connaît les principes de base de la didactique pour pouvoir donner des formations;
- Possède une connaissance approfondie des syndromes psychiques et de leur mode de traitement ;
- Suit des formations complémentaires dans son domaine d'activité (ex. participation à des journées d'étude) et se concerte au sujet de développements et résultats avec des collègues;
- Période de familiarisation: 1 - 3 ans

### Gestion d'équipe

- Gestion d'équipe non-hiérarchique: se charge de la supervision en terme de contenu et du coaching de l'unité;

### Communication

- Sait communiquer en groupe de façon claire et objective et défendre son point de vue;
- Intervient comme personne de référence auprès des membres de l'équipe et intervient dans les situations de conflit au sein de l'unité ;
- Ecoute les patients/résidents et leur proches, les soutient dans des périodes difficiles, les encadre sur le plan psychosocial et les stimule dans l'établissement de contacts sociaux;
- Se concerte avec le médecin, le responsable de l'unité et les collaborateurs de l'équipe au sujet du bien-être somatique et psychosocial des patients/résidents et du traitement à effectuer;

### Résolution de problèmes

- Se concerte avec le médecin et le chef d'unité ainsi que dans la concertation multidisciplinaire à propos de la vision des soins optimale dans l'unité;
- Surveille l'application de la vision élaborée et se concerte à ce propos avec les membres de l'équipe et le chef d'unité;

### Responsabilité

- Se charge, en concertation avec le médecin et le chef d'unité, de l'établissement de la vision des soins au sein de l'unité, adaptée aux nécessités et aux besoins psychiques des patients concernés;
- S'occupe du coaching et de la supervision en terme de contenu de l'équipe en concertation avec le médecin et le chef d'unité;
- Est discret avec les informations confidentielles;

### Facteurs d'environnement

- Le travail sur écran (<80%) est une exigence à l'exercice de la fonction;
- De temps à autre, contact avec des maladies contagieuses;
- Contact personnel régulier avec la maladie, la souffrance ou la mort;
- Contact régulier avec des personnes verbalement ou physiquement agressives;



## L'IFIC VOUS INVITE A LIRE ATTENTIVEMENT LES INFORMATIONS SUIVANTES :

- O A L'EXCEPTION DES TITRES DE FONCTIONS PROTÉGÉS PAR LA LÉGISLATION, LES TITRES DES FONCTIONS SECTORIELLES SONT STRICTEMENT INDICATIFS, C'EST-À-DIRE QU'ILS SERVENT UNIQUEMENT À FACILITER L'IDENTIFICATION DES FONCTIONS AU SEIN DE L'ÉVENTAIL SECTORIEL (GRÂCE À UN TITRE CHOISI SUR BASE DE L'USAGE MAJORITAIRE CONSTATÉ). CEPENDANT, UN MÊME TITRE DE FONCTION PEUT PARFOIS RECOUVRIR DES RÉALITÉS DIFFÉRENTES SUR LE TERRAIN. DONC, SEUL LE CONTENU (ET NON LE TITRE) DE LA FONCTION PEUT ET DOIT SERVIR DE BASE POUR L'ATTRIBUTION D'UNE FONCTION SECTORIELLE.
- O PAR SOUCIS DE LISIBILITÉ, NOS DESCRIPTIONS DE FONCTIONS SONT RÉDIGÉES AU MASCULIN. CEPENDANT, L'ENSEMBLE DE DESCRIPTIONS DE FONCTIONS S'APPLIQUENT À TOUS LES GENRES (M/F/X).
- O LES ÉLÉMENTS SUIVANTS SONT CONSIDÉRÉS COMME ÉTANT LA NORME POUR L'EXERCICE DE TOUTES LES FONCTIONS ET NE SONT DONC PAS DÉCRITS/RAPPELÉS AU SEIN DE CHAQUE DESCRIPTION DE FONCTION, SAUF LORSQU'ILS CONSTITUENT UNE PART SPÉCIFIQUE DE L'ACTIVITÉ :
  - **Le respect de la légalité est la norme pour toutes les fonctions, qui doivent s'exercer conformément aux modalités et conditions prévues dans les différentes sources légales, réglementaires ou conventionnelles d'application tant au niveau sectoriel qu'institutionnel (législations, codes, conventions, procédures, protocoles, etc.).**
  - **Le respect de la confidentialité ou du secret professionnel dans l'exercice de la fonction: s'appliquent à tous conformément à la législation relative au contrat de travail (Article 17, 3°, de la loi du 3 juillet 1978)**
  - **La collaboration aux projets et le soutien des collègues font partie de l'exercice normal de toute fonction (ex : entraide ponctuelle, accueil et accompagnement de jobistes ou nouveaux collègues, participation aux réunions d'équipes, etc.)**
  - **La participation à la vie sociale de l'institution fait partie de l'exercice normal de toute fonction (ex: participation à l'organisation d'évènements internes).**
  - **Le maintien des connaissances : les titulaires de la fonction sont amenés tout au long de leur carrière à s'adapter aux évolutions de leur métier (ex : en suivant les formations organisées par l'employeur, en se tenant au courant des évolutions du métier ou en réalisant des recherches documentaires dans leur domaine d'activité). Le niveau de formation requis pour l'exercice d'une fonction sectorielle repris à la rubrique « connaissance et savoir-faire » englobe la formation en tant que telle ainsi que la formation continue légalement obligatoire pour l'exercice de la fonction en question.**